



## Heritage appartement/part enfants

Par **PITTO**, le 11/12/2016 à 14:25

Bonjour,

Ayant acheté un appartement au nom de mon couple, j'aimerais en connaître davantage sur l'héritage.

J'ai 3 enfants, et je voudrais savoir s'ils toucheront "automatiquement" leur part sur la valeur de l'appartement après le décès de ma femme et moi ?

(j'ai entendu dire que l'état prenait une part, donc ici 25% pour l'état, est-ce vrai ?)

Merci de vos précisions

Par **youris**, le 11/12/2016 à 15:39

bonjour,

en matière de droits de succession à payer au trésor public, il existe pour les enfants un abattement de 100000 € et le conjoint survivant en est exonéré.

au delà de l'abattement, les droits de succession sont progressifs.

le conjoint survivant a des droits sur le logement familial, vous pouvez également faire une donation au dernier vivant.

salutations

Par **PITTO**, le 11/12/2016 à 18:57

Bonsoir,

Merci de ta réponse.

Si je comprends bien, chacun de mes enfants touchera 60 000 euros (si le bien vaut 180 000e)

60 000

Le droit à la succession étant au<sup>2</sup>automatique, le fait de rédiger un testament m'est donc inutile ?